

Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 novembre

En 2014, la commune de Villeneuve Loubet a signé une convention avec le SDIS 06 afin d'assurer la surveillance de ses plages par des agents titulaires du Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique, le BNSSA, dont elle paie la formation soit 450€.

Pour aider les jeunes à financer cette formation et à pouvoir intervenir sur la commune, le stagiaire avance la somme de 150 € à l'organisme de formation, la commune finançant les 300 € restant. En cas d'obtention du diplôme, la commune rembourse les 150 € avancés, dans le cas contraire la moitié.

En échange, le stagiaire lauréat sera employé contre rémunération, à la surveillance des plages villeneuvoises auprès du SDIS durant deux saisons estivales consécutives.

La commune de Villeneuve Loubet finance également à hauteur de 160 euros le recyclage du BNSSA (d'un coût de 210 euros) pour les candidats ayant obtenu le BNSSA depuis 5 années en contrepartie de la surveillance de ses plages. En cas d'obtention du recyclage la commune rembourse également la somme avancée par le candidat.

Contacts et renseignements : 06 61 68 51 27

Envoi des CV jusqu'au 15 novembre 2020 à : lucie.rouillon@villeneuveloubet.fr

[Signaler un abus](#)

Partager :